

DROITS ET DEVOIRS DE L'EMPLOYEUR ASSOCIATIF

MODULE 1



Dernière mise à jour – novembre 2021

Réf. DIR-002

Tarif : 50 euros / ttc (offre tarifaire 2021)

Durée

7 heures / 9h-17h

Public concerné

Dirigeant(e)s d'une structure associative.

Prérequis

Fonction de Président(e), secrétaire ou trésorier(e).

Effectif par session

6 mini > 12 maxi

Niveau

Formation continue des dirigeant(e)s bénévoles.

Modalité

Formation en présentiel.

Lieu et accès

CDT 77 – Croissy Beaubourg
A4 sortie 10.1 Croissy Beaubourg
RER A station Torcy
BUS ligne 321 arrêt Table d'Orientation

Intervenants

Christian CERVENANSKY
Expert en sciences humaines, gestion
management, communication, cadre
institutionnel du sport et droit du travail.

CONTACT

Benjamin STRAPPE
Conseiller Pédagogique
+33160059401 - formation77@fft.fr

OBJECTIF

Maîtriser les règles de base du droit du travail
S'approprier les possibilités offertes par la convention collective nationale du sport
Établir de bonnes relations employeur-salarié

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Mieux percevoir les zones à risques
Mettre en œuvre une embauche réussie
Adapter le contrat de travail aux réalités des besoins de l'association

PROGRAMME

La fonction employeur
Les bases du droit du travail
Hiérarchie du droit du travail
Chiffres clés de l'emploi dans la branche sport
Spécificités du monde associatif
Le droit applicable au domaine du sport
La convention collective nationale du sport
Les dispositions importantes des principaux chapitres
L'embauche d'un salarié
Les statuts possibles
Les différents contrats de travail
Méthodologie d'embauche
L'entretien d'embauche
La rédaction d'un contrat de travail
Les obligations légales
Les groupements d'employeurs

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges, analyse de pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salle de réunion, vidéoprojecteur, paper board

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation